



TOLL FREE

1.800.665.5243

10240 124 Street Suite 700

PHONE

780.483.4544

Edmonton, AB T5N 3W6

lloydsadd.com

FAX

780.484.5727

Programme des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés Confirmation d'assurance responsabilité pour faute professionnelle médicale

COMPAGNIE D'ASSURANCE : Berkley Canada

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{er} janvier 2024

EXPIRATION : 1^{er} janvier 2025

NUMÉRO DE POLICE : BC05940-2404

ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR FAUTE PROFESSIONNELLE MÉDICALE

2 000 000 \$ limite par membre, par sinistre
5 000 000 \$ total pour la police (partagé par tous les membres)

Garanties

Avenant de remboursement de dépenses liées aux sinistres ajoutées à la limite de la responsabilité
Avenant de frais pour défense contre accusations d'abus : total 50 000 \$ - aucune franchise
Frais pour défense contre accusations d'actes criminels autres qu'abus : total 100 000 \$ - aucune franchise Avenant d'extension en cas de calomnie et diffamation
Avenant pour perte de gains : 750 \$ par jour
Avenant pour protection de la vie privée et des données : total 25 000 \$; aucune franchise
Avenant pour dommages-intérêts punitifs : total 100 000 \$
Avenant de modification du territoire de la police : mondiale pour poursuites intentées au Canada et aux États-Unis
Avenant pour actes de bon Samaritain
Avenant d'extension pour assignation à témoigner : 50 000 \$ par instance/ total 50 000 \$; aucune franchise
(Précédemment Avenant de remboursement de frais - 10 000 \$ par instance / 10 000 \$ au total par année - aucune franchise)
Avenant pour violation de droit d'auteur
Avenant pour perte de documents : total 10 000 \$; franchise de 500 \$ par sinistre
Extension pour l'extérieur du pays
Extension pour thérapie et counseling : 10 000 \$ par assuré; total annuel 10 000 \$ - aucune franchise
90 jours pour annulation
Avenant de non-cumul de limites
Extension du programme de vaccination contre le coronavirus

Principales exclusions

Exclusion absolue pour abus et inconduite sexuelle - Couverture supplémentaire mentionnée/incluse ci-dessus
Exclusion pour responsabilité pour lésion corporelle liée à l'amiante - Exception pour traitement médical
Actes délibérés, malhonnêtes ou frauduleux
Assuré contre assuré : exception pour traitement médical
Exclusion nucléaire - Exception pour la médecine nucléaire
Clause de limitation et d'exclusion des sanctions

Assurés additionnels désignés

College of Licensed Practical Nurses of Alberta
British Columbia College of Nurses and Midwives
College of Licensed Practical Nurses of Manitoba
Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick
College of Licensed Practical Nurses of Newfoundland and Labrador
Nova Scotia College of Nursing
Saskatchewan Association of Licensed Practical Nurses
College of Licensed Practical Nurses of Prince Edward Island

CONDITIONS : L'assureur s'engage à payer les types d'assurance précisés dans ce formulaire. Cette assurance est assujettie aux conditions et restrictions des polices actuellement utilisées par l'assureur.

WE LISTEN. WE THINK. WE DELIVER.